

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.12.2020 - 19 HEURES 30

Étaient présents : M. FRANCKE Stéphane, Maire, M. PICOTIN Gaëtan, Mme BOUCKENOOGHE Céline, M. BEUN Régis, Mme PAPILLON Anne-Gaëlle, M. GERVOIS Nicolas, Adjoint, Mme LOONES Sylvie, M. BONNET Dominique, Mme GOCYK Béatrice, Mme ACTHREGALLE Caroline, M. TROLET Cédric, M. DEQUIDT Pascal, Mme DEVEY Elodie, M. POILLON Jean-Claude, Mme PRUVOST Sonia, Mme VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

Était excusé avec pouvoir : M. DUPON Fabien a donné pouvoir à Mme VANHERSEL Valérie.

Était excusée : Mme CICHY Claire

Était absent : M. LEROY Maxime

Secrétaire de séance : Mme PAPILLON Anne-Gaëlle

Le compte rendu de la séance du 7 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Le compte rendu du 5 octobre soulève plusieurs remarques de la part de Mme Valérie Vanhersel. Elle souhaite notamment que le nom des votants soit précisé dans les comptes rendus. M. le Maire s'y oppose, ce point restera donc en l'état dans sa rédaction. M. le Maire lui propose de prendre son tour de rédaction de compte rendu comme cela avait été suggéré en début de mandat afin que la charge soit partagée. Mme Vanhersel refuse cette mission.

ORDRE DU JOUR

POINTS FINANCIERS

1/ Tarifs 2021

Suite à une réunion de travail avec le centre des finances de Wormhout, il a été convenu que l'ensemble des tarifs applicables en matière de service aux administrés serait dorénavant revu au 1^{er} janvier de l'année civile.

L'ensemble des tarifs a donc été étudié, en tenant compte du fait qu'aucune révision n'a été faite en 2020 et de l'incidence du coût de la vie. Ci-dessous les tarifs soumis à l'avis du conseil municipal :

Prestation	Tarifs 2019	Tarif 2021
Prix du repas enfant cantine	2.80 €	+ 0.6 % 2.82 €
Prix du repas adulte cantine	7.03 €	+ 0.6 % 7.07 €
Prix du repas enfant bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	Tarif inexistant	0.20 €
Droit de place commerce ambulante	87.00 €	+ 0.6 % 87.52 €
Redevance occupation domaine public	0.89 €/m ² /an	+ 0.6 % 0.89 €
Cave urne	102.40 €	+ 0.6 % 103.01 €
Concession cimetière	303.60 €	+ 0.6 % 305.42 €
Emplacement columbarium	400.00 € (15 ans) 550.00 € (20 ans) 700.00 € (30 ans) 850.00 € (40 ans) 1 000.00 € (50 ans)	Sans changement
Photocopie	Noir 0.25 € Couleur 0.50 €	Sans changement

Mme Valérie Vanhersel et M. Fabien Dupon (représenté par Mme Vanhersel via un pouvoir) estiment qu'il ne faut pas augmenter les tarifs au vu du contexte de l'année 2020.

M. Gaëtan Picotin et M. le Maire relèvent que par contre, sans augmentation pour 2021, celle-ci serait plus importante

en 2022, ce qui n'est pas le souhait du conseil municipal.

M. Jean-Claude Poillon, quant à lui, serait favorable à l'augmentation de tous les tarifs, y compris les emplacements au columbarium et les photocopies.

M. Picotin et Mme Anne-Gaëlle apportent également des précisions sur la rubrique nouvelle en matière de restauration et explique ce qu'est un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Décision : vote favorable de l'ensemble des élus sauf Mme Vanhersel et M. Dupon

Au vu de la situation sanitaire particulière de cette année, qui a fortement impacté le fonctionnement de certains commerces, M. le Maire propose d'appliquer une réduction ou une exonération de certains tarifs 2020 et soumet ses propositions :

- Exonération totale de la redevance liée à l'occupation du domaine public en faveur du Bœuf Gras
- Réduction du droit de place aux commerces ambulants en faveur du Bar à pâtes, de Piazza Kot et de La friterie Herzeeloise à raison de deux mois

Il propose également de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2021 un tarif pour consommation d'électricité aux commerçants ambulants qui sollicitent un accès à compteur à partir de celui de la mairie. Une facturation serait établie sur relevé trimestriel.

Décision : vote favorable à l'unanimité.

M. Gaëtan PICOTIN prend le relais pour la présentation des travaux de la commission jeunesse en matière de tarifs applicables à l'accueil périscolaire et en ACM (Accueils Collectifs de Mineurs). La commission propose une répartition des tranches de quotient familial en six au lieu des cinq existantes.

➤ Proposition de tarifs Accueil Périscolaire 2021 (2021=2020)

Quotient familial	2020	2021	Tarif petit déjeuner ou goûter
	Tarif / 30 min Famille utilisatrice régulière = + 4 vacances/mois/enfant	Tarif / 30 min Famille utilisatrice occasionnelle = - 5 vacances/mois/enfant	
QF ≤ 400€	0.39 €	0.70 €	0.77 €
400€ < QF ≤ 600€	0.49 €	0.79 €	0.77 €
600€ < QF ≤ 800€	0.59 €	0.89 €	0.77 €
800€ < QF ≤ 1000€	0.67 €	0.98 €	0.77 €
1000 < QF < 1300	0.73 €	1.03 €	0.77 €
QF ≥ 1300€	0.77 €	1.08 €	0.77 €

➤ Proposition de tarifs ACM 2021 (- 8 %)

Quotient familial	2020	2020	2021	2021
	Famille Herzeeloise	Famille non Herzeeloise	Famille Herzeeloise	Famille non Herzeeloise
QF ≤ 400€	26.50 €	40.00 €	24.40 €	36.60 €
400€ < QF ≤ 600€	38.00 €	57.00 €	35.00 €	52.40 €
600€ < QF ≤ 800€	48.50 €	73.00 €	44.60 €	66.90 €
800€ < QF ≤ 1000€	60.00 €	90.00 €	55.20 €	82.80 €
1000 < QF < 1300	76.00 €	114.00 €	62.60 €	93.80 €
QF ≥ 1300€	76.00 €	114.00 €	69.90 €	104.90 €

➤ Semaine de 4 jours

Quotient familial	2021	2021
	Famille Herzeeloise	Famille non Herzeeloise
QF ≤ 400€	19.50 €	29.30 €

400€ < QF ≤ 600€	28.00 €	41.90 €
600€ < QF ≤ 800€	35.70 €	53.50 €
800€ < QF ≤ 1000€	44.20 €	66.20 €
1000 < QF < 1300	50.10 €	75.00 €
QF ≥ 1300€	55.90 €	83.90 €

M. Picotin complète sa présentation en suggérant d'intégrer dans les tarifs des possibilités de réduction en fonction des cas particuliers (familles nombreuses – inscription à 4 ou 5 semaines d'ACM). Il propose une réduction de 20 € pour les familles qui inscrivent trois enfants. Ce dispositif est mis en place depuis de nombreuses années et peut être reconduit.

Réduction de 10 % pour 4 semaines ou 5 semaines d'ACM

Quotient familial	4 semaines	4 semaines - 10%	5 semaines	5 semaines - 15%
QF ≤ 400€	97.60 €	87.84 €	122.00 €	103.70 €
400€ < QF ≤ 600€	140.00 €	126.00 €	175.00 €	148.75 €
600€ < QF ≤ 800€	178.40 €	160.56 €	223.00 €	189.55 €
800€ < QF ≤ 1000€	220.80 €	198.72 €	276.00 €	234.60 €
1000 < QF < 1300	250.40 €	225.36 €	313.00 €	266.05 €
QF ≥ 1300€	279.60 €	251.64 €	349.50 €	297.08 €

M. Picotin précise que l'étude va se poursuivre grâce à des tableaux de bord de suivi qui seront établis en concertation avec les directrices des ACM. Il ajoute qu'il faudra miser sur un nombre d'enfants en hausse à l'avenir, ce qui permettra de diluer les charges.

Décision : vote favorable à l'unanimité.

2/ Décision modificative au budget primitif

S'agissant d'un mouvement de crédits pour un montant de 340.00 € d'un compte à un autre, le vote est favorable à l'unanimité.

3/ Convention AIPI – Brigade verte – Année 2021

Le projet de reconduction de convention entre la commune et l'AIPI, intervenant dans le cadre de l'entretien des espaces verts est présenté par M. Régis BEUN. Une planification de 62 jours a été formulée, à raison de 250 €/jour, ce qui représenterait un montant de 15 500 € par rapport à 16 750 € pour l'année 2020, soit une économie de 1 250 €. Ce choix est justifié par l'achat de matériel (broyeur) qui permettra un gain de temps.

Décision favorable, toutefois Mme Vanhersel précise que ce choix ne doit pas porter préjudice à la structure dans sa pérennité. Il s'agit de personnes employées dans le cadre de l'insertion ; l'association a toute son utilité, il ne faut pas la fragiliser.

4/ Demande de subvention au titre de l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs)

Afin de faire face à la crise sanitaire actuelle, le Département a pris la décision de proposer de manière urgente des actions en faveur des projets locaux (construction, rénovation, entretien ou aménagement du patrimoine communal ou/et les espaces publics qualitatifs comme les cheminements doux, les places et parvis). M. le Maire a déposé un dossier dans le cadre des travaux d'aménagement de la future bibliothèque ; ceux-ci ne peuvent pas dépasser 70 000 € HT. Les chantiers devront démarrer au plus tard le 31 mars 2021 et se terminer avant le 30 septembre 2021.

Le conseil municipal approuve ce projet et la demande de subvention auprès du Département.

5/ CCHF – Subvention 2021 à association(s)

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention peut être sollicitée à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par une association sportive ou culturelle à raison de 800 € par an par commune. Les 800 € peuvent être partagés entre deux associations au maximum. Il rappelle que depuis quelques années c'est Herzeele Infos qui en

bénéficiait, faisant ensuite usage de cette subvention pour la prise en charge d'animations lors de la fête des associations du mois de juin.

Pour 2021, il propose de faire bénéficier de cette opportunité les deux associations les plus récemment créées sur la commune :

- Les amis des géants d'Herzeele
- Histoire & Patrimoine d'Herzeele

Avis favorable à l'unanimité.

6/ Ouverture de compte ENEDIS – Domaine des Vergers (fonctionnement du puits)

Flandre Opale Habitat a géré les travaux d'électrification du puits posé au Domaine des Vergers (pose du coffret et éclairage). La société retenue pour ces travaux – Morgan Electricité de Gravelines – a obtenu l'attestation de conformité du Consuel. Flandre Opale Habitat suggère que ce soit la commune qui sollicite l'ouverture de compte chez ENEDIS, en direct, plutôt qu'une ouverture suivie dans quelques mois d'une fermeture par FOH, sachant que la parcelle sur laquelle est installée le puits sera en finalité rétrocédée à la commune pour l'euro symbolique.

Jean-Claude POILLON précise qu'il s'agissait à l'origine de sauvegarder une part de patrimoine, ce puits dépendant de la brasserie initialement installée sur cette parcelle.

M. le Maire propose d'ajourner ce point pour étudier la faisabilité d'un branchement sur le réseau d'éclairage public afin de faire l'économie d'un abonnement.

Décision favorable sur le report de cette question – Mme Vanhersel et M. Dupon s'abstiennent.

POINTS ADMINISTRATIFS

7/ SIDEN-SIAN – rapport d'activité et compte administratif 2019

Comme chaque année le SIDEN-SIAN remet à ses communes adhérentes, conformément aux articles L.5211-39 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les informations sur son activité de l'année N-1.

Le dossier comprend un livret personnalisé pour la commune d'HERZEELE.

Le rapport d'activités portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, le compte administratif et le compte de gestion, le compte financier de Noréade, régie du SIDEN-SIAN pour le premier semestre 2019 ainsi que les comptes financiers des régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN, Noréade assainissement pour le second semestre 2019 (deux régies distinctes ont été substituées le 1^{er} juillet 2019 à la régie unique) sont consultables sur www.noreade.fr.

Il appartient au Maire de présenter ces éléments et d'informer le public de la commune de ces éléments.

Pas de remarque particulière de la part du conseil municipal sur ces données.

8/ Agence iNord – Désignation des représentants de la commune

Conformément à l'article 10 de ses statuts, il convient, suite aux dernières élections municipales, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant issus du conseil municipal à l'agence iNord. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

M. Gaëtan PICOTIN et Mme Céline BOUCKENOOGHE sont respectivement désignés titulaire et suppléante.

Vote favorable à l'unanimité.

9/ Proposition d'adhésion à un groupement de commandes par la CCHF

La CCHF propose aux communes du territoire de créer un groupement de commandes permanent dans le cadre du schéma de mutualisation et de la commande publique sous forme de convention entre elle et ses

communes membres afin de permettre une mise en commun de moyens et pouvoir répondre d'une manière efficace aux besoins de chacun tout en réalisant des économies d'échelle.

Cette convention couvre les domaines de l'achat de services, prestations intellectuelles, travaux et fournitures courantes (achats informatiques, matériel audio et vidéo – domaine alimentaire – fournitures courantes – fournitures, machines et équipements de bureau – services de transports – tous services liés aux contrôles réglementaires des bâtiments et équipements – tous services d'assurances – achat et maintenance de défibrillateurs – travaux de bâtiments – marchés d'études divers – toute famille d'achat susceptible d'intéresser l'ensemble des membres des groupements de commandes.

Cette convention-cadre sera effective au 1^{er} janvier 2021 ; les adhérents à la convention déterminent librement le ou les domaines pour lesquels ils veulent participer. La CCHF en serait le coordonnateur.

Les élus souhaitent davantage d'informations sur l'engagement que cela implique et demandent à être assurés que nous sommes libres de ne pas passer par ce groupement dans le cadre de chaque achat.

Décision : 1 vote contre
7 abstentions
11 votes pour

POINTS DIVERS & INFORMATIONS

- Le véhicule Dodge a été vendu ; la commune a perçu les fonds.
- Le recensement de la population, initialement prévu en 2021, est reporté à 2022.
- Le téléscopique des services techniques partira début janvier en atelier pour une maintenance globale et la mise aux normes pour homologation.
- M. le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2020 conférant l'honorariat à M. Régis LAPORTE, ancien maire de la commune au titre des fonctions municipales exercées.

RAPPORT DES COMMISSIONS

M. Gaëtan PICOTIN rend compte d'une réunion très intéressante à laquelle il a participé au titre du CLI (Commission Locale d'Information) de la centrale nucléaire de Gravelines.

Mme Céline BOUCKENOOGHE souhaite une participation massive des élus au sein des ateliers de la CCHF et leur demande de lui communiquer dans quel(s) atelier(s) chacun s'inscrit.

Côté commerces : dans le cadre du confinement, tous les artisans/commerçants herzeelois ont été contactés afin de connaître leurs horaires et adaptations liés à cette période. La liste est mise à jour et diffusée régulièrement.

Village patrimoine : Une réunion a eu lieu afin de présenter la nouvelle charte de labellisation, à laquelle Mme Bouckennooghe a participé. Elle a également participé à une réunion à l'OTI qui chapeautera par la suite le dossier Village patrimoine.

Dispositif CLEA : Sollicitation par la CCHF pour intervenir pendant la période janvier/avril sur le territoire. Un projet artistique pourrait être mis en place au café des Orgues mais nous en saurons davantage en janvier.

M. Régis BEUN liste de manière exhaustive tous les travaux qui ont été réalisés depuis deux mois (petits travaux de réparations diverses dans les bâtiments communaux) et les projets dans les semaines et mois à venir tant en espaces verts qu'en bâtiments.

M. Cédric TROLET détaille les derniers travaux en matière d'électricité et le chantier important qui concernera prochainement l'éclairage du terrain de football. En matière d'éclairage public, la rue des Aubépines passera dans quelques jours au LED

M. Nicolas GERVOIS déplore que l'événementiel soit en stand-by au vu de la situation sanitaire. Bien que certains rendez-vous soient annulés (St Martin, arbre de Noël), les enfants ne sont pas privés d'animation et friandises mais sous une forme adaptée. Un concours d'illuminations et décorations de Noël est en cours.

Côté sport, une programmation est en cours d'élaboration.

Mme Anne-Gaëlle PAPILLON

Voirie : des travaux sont achevés rue de Winnezele et rue de Bambecque (trottoirs) ; une transversale a été réalisée

rue du Braems. Pour 2021, le chemin des Archers et l'impasse du Gallois sont inscrits dans la programmation. Un nouveau diagnostic voirie sera rédigé courant 2021.

Communication : le nouveau journal municipal sera présenté en janvier 2021. La commission se réunira le 16 décembre sur ce point.

Elle annonce que la plateforme « jacheteencchf » rencontre un franc succès (900 produits et 60 commerçants y sont référencés à ce jour).

Au tour de table, Mme Sonia Pruvost interroge M. le Maire sur une parcelle appartenant à la commune et qui pourrait intéresser un acquéreur dont la propriété jouxte. M. le Maire étudiera sur place et sur plan la demande afin de voir s'il est possible de répondre favorablement au particulier intéressé.

Il est signalé que des quads nuisent à la tranquillité chemin de l'Yser.

M. le Maire fait savoir qu'au vu du contexte toujours incertain, il n'y aura pas de cérémonie de vœux en janvier prochain.

La séance est levée à 21 heures 30.

Prochaine réunion du conseil municipal :

- 18/01/2021